

*Interpellation présentée par la députée :
Mme Mathilde Captyn*

Date de dépôt : 12 mars 2009

Interpellation urgente écrite

Motion sur l'endettement des jeunes (M 1678) : l'Etat a-t-il fait quelque chose ?

Alors que nous attendons toujours la réponse du Conseil d'Etat à la motion 1678, malgré les six mois de délai légal dépassé, il nous semble important de savoir si l'Etat a pris en main le contexte délicat de l'endettement des jeunes. Plus précisément :

- Quand le Conseil d'Etat prévoit-il de répondre à la motion 1678 ?
- L'Etat a-t-il pris en compte la problématique de l'endettement des jeunes dans son administration ?
- L'Office des Poursuites et Faillites a-t-il un mandat de prévention à ce sujet ?